

## LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
2516.90	- Autres pierres de taille ou de construction			
2516.90.10	--- Brutes ou dégrossies	D	En fr.	En fr.
2516.90.20	--- Simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	A	3.5 %	3.5 %
25.17	Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement; macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières reprises dans la première partie du libellé; tarmacadam; granules, éclats et poudres de pierres des n° 25.15 ou 25.16, même traités thermiquement.			
2517.10.00	- Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	D	En fr.	En fr.
2517.20.00	- Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517.10	D	En fr.	En fr.
2517.30.00	- Tarmacadam	A	6.5 %	6.5 %
	- Granules, éclats et poudres de pierres des n° 25.15 ou 25.16, même traités thermiquement :			
2517.41.00	-- De marbre	D	En fr.	En fr.
2517.49	-- Autres			
2517.49.10	--- Calcaire; granules de toiture	D	En fr.	En fr.
2517.49.90	--- Autres	A	6.5 %	6.5 %
25.18	Dolomie, même frittée ou calcinée; dolomie dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; pisé de dolomie.			
2518.10.00	- Dolomie non calcinée ni frittée, dite "crue"	A	En fr.	En fr.
2518.20.00	- Dolomie calcinée ou frittée	A	6 %	6 %
2518.30.00	- Pisé de dolomie	A	6.5 %	6.5 %
25.19	Carbonate de magnésium naturel (magnésite); magnésie électrofondue; magnésie calcinée à mort (frittée), même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage; autre oxyde de magnésium, même pur.			
2519.10	- Carbonate de magnésium naturel (magnésite)			